

L'ubérisation du code du travail n'est pas une fatalité

Imaginer un salariat sans subordination

Espérant amadouer les opposants à sa réforme du code du travail, le gouvernement a planifié pas moins de quarante-huit réunions avec les syndicats d'ici à septembre. Mais consulter n'est pas négocier et encore moins coécrire la loi. Le temps n'est-il pas venu de prendre un autre chemin pour en finir avec les rapports de subordination propres au contrat de travail, tout en renforçant les droits sociaux?

par Danièle Linhart

aperçu



Sabien Witteman. — «Cage», 2013
sabienwitteman.com

On n'a rarement vu des travailleurs revendiquer un rapport de soumission à leur patron. Pourtant, les conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC) qui travaillent en liaison avec des plates-formes numériques comme Uber ont brandi ce lien. Il s'agit pour eux d'échapper à leur situation d'indépendants afin de bénéficier de droits sociaux, en faisant valoir qu'ils dépendent en réalité d'un employeur auquel ils sont subordonnés. «*Une nouvelle bataille juridique autour d'Uber commence*, note le quotidien économique *Les Échos*. *L'Urssaf poursuit la plate-forme pour requalifier ses chauffeurs en salariés [car] il existe un "lien de subordination" entre eux et la plate-forme.* »

On ne le rappelle guère, mais les salariés paient les protections et garanties assorties à leur statut de deux manières : en argent — leurs cotisations contribuent à leur ouvrir des droits à l'assurance-maladie, à la retraite, à la formation, etc. — et en « nature » — ils sont tenus d'accepter la contrainte de subordination qui les accompagnera tout au long de leur carrière et les maintiendra dans un état de soumission à leur hiérarchie.

Pour avoir droit au statut de salarié dans le privé et de fonctionnaire dans le public, il faut ainsi s'engager à travailler dans le cadre bien spécifique d'une subordination permanente, c'est-à-dire de l'obéissance aux représentants de la direction, au cœur du contrat salarial. Mais, en raison des droits qui lui sont assortis, le statut de subordonné apparaît avantageux et même désirable, comme le montre l'exemple des VTC ou celui des travailleurs qui se mobilisent pour ne pas en être éjectés et entament des combats de longue haleine, et parfois très violents, contre des plans de licenciements. Cette énergie du désespoir pour réclamer la pérennité d'emplois pourtant soumis à la dure réalité du travail subordonné a marqué le mouvement social — que l'on songe aux combats des Conti, des Goodyear, des PSA d'Aulnay...

Pourtant, il n'y a pas si longtemps encore, cette (...)

Taille de l'article complet : 3 932 mots.

CET ARTICLE EST RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

<p>Vous êtes abonné(e) ? Connectez-vous pour accéder en ligne aux articles du journal.</p> <p style="text-align: right;">Identifiez-vous</p>	<p>Vous n'êtes pas abonné(e) ? Choisissez votre formule d'abonnement et créez votre compte.</p> <p style="text-align: right;">S'abonner</p>
<p>Accès sans abonnement Accès illimité à tout le site pendant 5 jours (50 000 articles depuis 1954).</p> <p style="text-align: right;">Commander</p>	

Lycées, bibliothèques, administrations, entreprises, accédez à la base de données en ligne de tous les articles du *Monde diplomatique* de 1954 à nos jours. [Retrouvez cette offre spécifique.](#)

Danièle Linhart
Sociologue du travail, directrice de recherches émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).
Dernier ouvrage paru : *La Comédie humaine du travail*, Erès, Toulouse, 2015.

- (1) «*Pour l'Urssaf, les chauffeurs Uber sont des salariés* [<http://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/l-urssaf-poursuit-uber-pour-requalifier-ses-chauffeurs-en-salaries-571589.html>], *Les Échos*.fr, 15 mai 2016.
- (2) Lire «*Hier solidaires, désormais concurrents*», *Le Monde diplomatique*, mars 2006.
- (3) Lire Julien Brygo et Olivier Cyran, «*Direction des Ressources Heureuses*», *Le Monde diplomatique*, octobre 2016.
- (4) Marie-Anne Dujarier, *Le Management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, La Découverte, Paris, 2015.
- (5) Cf. Patrick Bouvard, «*Sus à la zone de confort* [<http://www.rhinfo.com/thematiques/management-et-conditions-de-travail/sus-la-zone-de-confort>], RH info.com, 15 mars 2015.
- (6) Cf. *La Comédie humaine du travail*, Erès, 2015.
- (7) «*Je ne mets pas en cause l'importance du travail, mais je relativise sa place car il va se raréfier. (...) J'observe aussi que des gens aspirent à moins travailler, car le travail les broie*», «*Benoît Hamon : "Le revenu universel est la nouvelle protection sociale"* [http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/01/04/benoit-hamon-le-revenu-universel-est-la-nouvelle-protection-sociale_5057339_4854003.html], *Le Monde*.fr, 4 janvier 2017.
- (8) Cf., par exemple, Denis Jacquet et Grégoire Leclercq, *Ubérisation. Un ennemi qui vous veut du bien?*, Dunod, Malakoff, 2016.
- (9) Cf. l'entretien de Jérôme Pimot avec Rachida El-Azzouzi, «*Germinial au royaume des plates-formes numériques?* [<https://www.mediapart.fr/studio/podcasts/entretien/espace-de-travail-germinial-au-royaume-des-plates-formes-numeriques>], Mediapart, 14 décembre 2016 (vidéo); et Julien Brygo et Olivier Cyran, *Boulots de merde! Du créur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociales des métiers*, La Découverte, 2016.

▶ **Écouter cet article**
23:16 • Lu par Arnaud Romain

extrait de 50 secondes. [identifiez-vous](#) pour écouter l'intégralité de cet article

[toutes les lectures](#)

Mot clés : Travail Internet Mutation Entreprise Idéologie Capitalisme Technologie Néolibéralisme France